

Dossier « Affelnet » 2018 à Paris : pourquoi de dérives en dérives le système est passé d'inefficace à inique, et pourquoi le « Bonus REP » est une décision dangereuse.

# Les rédacteurs

Hervé RINDZUNSKI (Président du Conseil Local FCPE François Couperin)

Agnès MAITRE (Présidente du Conseil Local FCPE du lycée collège Hélène Boucher)

Sigolène LAPOSTOLET (Vice-présidente PEEP lycée collège Hélène Boucher)

Nathalie DUJARDIN (Présidente de l'Union locale FCPE 10ème arrondissement)

Ana AFONSO (Adhérents FCPE Courteline)

# Les signataires

Arnaud RICHEZ (*Président de l'Association Parents Citoyens*), Georges PANGUEL (*Président conseil local FCPE Collège Raymond Queneau*), Patrick REBOT (*Président PEEP Hélène Boucher*), Jean-Marie FRECHET (*Président PEEP Collège Courteline*), Marie RAGUENEAU (*Vice-Présidente FCPE François Couperin*), Eve Jouannais (*présidente FCPE cité scolaire Maurice-Ravel*), Peggy RICHEZ (*Présidente APPV Collège Charlemagne*), Stéphanie BENZAQUINE (*Trésorière FCPE François Couperin*), Elisabeth Giusti (*trésorière CL Sophie Germain*), Philippe FLAGEUL (*Secrétaire du Conseil Local FCPE François Couperin*), Agnès VADROT-DESCATEAUX (*Adhérente FCPE Collège Hélène Boucher & Lycée Sophie Germain*), Claire PERIE (*Adhérente PEEP Collège Courteline.*), Cécile DUBUC (*Adhérente FCPE Lycée Hélène & Georges Courteline*), Valérie LALLEMAND (*Parent Délégué FCPE Collège Hélène Boucher*), Catherine MARTRE (*Adhérente FCPE Collège Hélène Boucher*), Claire SIMONNEAUX (*Conseil Local FCPE François Couperin*), Isabelle VINCENT (*Représentante FCPE Collège Maurice Ravel*), Thierry DUPRE (*Représentant parent FCPE Collège Courteline*), Mariam HASPEKIAN (*Adhérente PEEP Lycée Hélène Boucher*), Béatrice AMALADASSE (*PEEP Lycée Hélène Boucher*), Ludovic FORTIN (*Conseil Local FCPE François Couperin*), Emmanuelle DEVALLAND (*Conseil Local FCPE Collège Béranger*), Isabelle BUYASSE (*Conseil Local FCPE lycée Maurice Ravel*), Cécile POMMIER (*Conseil Local FCPE Collège Courteline*), Anne CASELLA (*Conseil Local FCPE Collège Courteline*), Isabelle VINCENT (*Conseil Local FCPE Collège Maurice Ravel*)

# Les contacts presse :

Hervé RINDZUNSKI	<a href="mailto:herve@rindzunski.fr">herve@rindzunski.fr</a>	06 76 55 37 97
Agnès MAITRE	<a href="mailto:agnesmaitre@orange.fr">agnesmaitre@orange.fr</a>	06 79 82 51 41
Sigolène LAPOSTOLET	<a href="mailto:sblapostolet@free.fr">sblapostolet@free.fr</a>	06 28 34 08 50
Nathalie DUJARDIN	<a href="mailto:nathaliedujardin@gmail.com">nathaliedujardin@gmail.com</a>	06 83 23 99 65

## Table des matières

Comment utiliser ce dossier ? .....	5
Signataires et responsabilité .....	5
Organisation du dossier .....	5
Qui sommes-nous ? .....	5
De quoi allons-nous parler : qu'est-ce qu'Affelnet ? .....	7
Partie 1 : les causes de notre indignation .....	8
Pour une affectation en lycée juste, à Paris .....	9
Synthèse : Affelnet à Paris est devenu inefficace et inique .....	9
La problématique 2017-2018 .....	11
Un nouveau bonus : le bonus REP .....	11
Les conséquences que nous craignons .....	11
Tout d'abord, le taux des insatisfaits va croître .....	11
La perte de confiance .....	11
La fuite vers le privé .....	12
Le rattrapage des lycées en première .....	12
Partie 2 : analyse poussée d'Affelnet, et comment l'améliorer. ....	13
Affelnet, une plongée dans la machine .....	14
Au départ, il y a le monde idyllique d'une pseudo « affectation choisie » .....	14
Mais il y a aussi l'envers du décor .....	14
Le stress et l'insatisfaction sur fond d'opacité ? .....	15
En 2018, en plus un « bonus REP » ??? .....	15
Que penser alors de ce système Affelnet à Paris ? .....	15
Les améliorations que nous souhaitons .....	17
Il faut des notations du socle de compétences homogènes .....	17
Nous souhaitons la fin des districts actuels .....	17
Nous souhaitons la fin du bonus EP .....	17
Et enfin... la transparence autour d'Affelnet .....	17
Un autre système sans district est possible .....	19
L'abolition des districts .....	19
Le système des temps de transport .....	19
Un découpage en une matrice de petits districts flottants .....	19
Le système des trois tiers .....	19

Partie 3 : fiches détaillées .....	20
Fiche Affelnet : Règles du jeu 2017-2018 à Paris.....	21
Le barème général .....	21
Le barème pour les notes (7 champs disciplinaires) .....	21
Le barème du socle commun de connaissances et de compétences .....	22
Autres données importantes : .....	23
Fiche Affelnet : les principes à Paris .....	24
Fiche Affelnet : L'impact du lieu d'habitation .....	25
Fiche Affelnet : L'impact des résultats scolaires et du statut de boursier .....	26
L'impact du statut de boursier : .....	26
L'impact des points REP .....	27
Fiche Affelnet : Le calendrier .....	27
Le calendrier précis AFFELNET 2018.....	28
Fiche Affelnet : la fabrique à insatisfaction.....	30
Cause #1 : Un système qui évolue en silence .....	30
Cause #2 : un découpage en districts inique.....	30
Cause #3 : le manque de communication.....	30
Cause #4 : la composition du barème.....	31
Cause #5 : les petits arrangements de l'algorithme .....	32
Cause #6 : le plafonnement des élèves boursiers .....	33
Fiche Affelnet : Comment avoir un bon dossier ?.....	34
Fiche Affelnet : Comment contester une décision ?.....	35
Phase 1 : la prudence :.....	35
Phase 2 : envisager un renoncement éclairé ?.....	35
Phase 3 : avant la demande de révision, regrouper les forces et se renseigner ? .....	36
Phase 4 : Et s'il était possible de changer ça ? La demande de dérogation.....	36
Phase 5 : La demande de dérogation n'a pas fonctionné ET vous avez la fibre juridique ?.....	37
Fiche : les collèges parisiens en REP/REP+ en 2018 .....	38
Liste des collèges REP/REP+ .....	38

# Comment utiliser ce dossier ?

## Signataires et responsabilité

Les textes n'engagent pas la FCPE ni la PEEP ni aucune autre fédération de parents d'élèves. Il s'agit ici d'analyses et d'opinions qui se veulent les plus justes possibles, et sont basées sur des faits aisément vérifiables. Ils engagent par contre les signataires, qui sont des personnes ayant une expérience d'Affelnet certaine.

## Organisation du dossier

Ce dossier est organisé en trois parties.

Partie 1 : *Pour une affectation en lycée juste à Paris* (page 6) et *La problématique 2017-2018* (page 7) : les causes de notre indignation.

Partie 2 : *Affelnet, une plongée dans la machine* (page 9), *Les améliorations que nous souhaitons* (page 12) et *Un autre système est possible* (page 13) : une analyse poussée et équitable du système Affelnet, et de comment l'améliorer.

Partie 3 : toutes les « Fiches Affelnet » qui sont des éclairages précis et documentés.

Ce dossier est un travail collectif. Une grande partie des textes sont issus du blog : <https://blog.fcpecouperin.fr/> qui est mis à jour régulièrement. Vous y trouverez entre autres une page <https://blog.fcpecouperin.fr/2017/09/01/affelnet-informations-detaillees/> qui contient toutes les références (Rectorat, Académie de Paris, SAIO Paris) que nous avons utilisé comme sources pour ce dossier, et qui tient lieu de source bibliographique.

## Qui sommes-nous ?

Nous sommes un collectif constitué de présidents de conseils locaux de parents d'élèves, d'adhérents FCPE ou PEEP, ou encore de simples parents d'élèves. Au total, nous représentons plus de 1000 parents d'élèves. Dans ce dossier nous analysons Affelnet et nous vous signalons point par point les dysfonctionnements du système.

Nous prenons l'initiative de ce dossier car nous craignons fortement que la mise en place de ce nouveau système incluant un bonus REP soit une fausse bonne idée visant les parents mettant leurs enfants dans le privé, mais qui impacte au contraire négativement les enfants dans le collège public de quartier s'il n'est pas classé en REP.

Nous pensons que ce bonus REP constitue un message très négatif vis-à-vis de ces familles et favorisera certainement à Paris le transfert des élèves méritants vers l'enseignement privé, ce qui serait socialement encore plus injuste, et ruinera l'objectif de mixité initial.

Finalement, nous vous présentons des alternatives pour construire un système qui pourrait fonctionner en respectant des objectifs de transparence, d'équité et de mixité dans l'affectation au lycée.

# De quoi allons-nous parler : qu'est-ce qu'Affelnet ?

Le système Affelnet (Affectation des élèves par le Net) est un système national qui permet aux élèves de troisième d'effectuer leurs vœux pour choisir leur lycée, en seconde générale, technologique ou professionnelle, sans notion de « premier arrivé, premier servi ». En gros, il permet de positionner le dossier d'un enfant dans la pile de candidatures que reçoivent les lycées.

Mis en place en 2008, ce logiciel visait initialement à rendre plus transparentes les affectations dans les lycées et à favoriser la mixité sociale.

Première chose importante à savoir : en pratique, seule une moitié d'AFFELNET est nationale : c'est le programme. Mais, par delà ce programme, chaque Académie peut décider de paramètres spécifiques qui lui sont propres et qui changent grandement le fonctionnement de l'ensemble : des bonus, des plafonds, des découpages en districts, des lycées mis hors système, etc...

Soyons honnêtes et justes : à notre connaissance, dans l'ensemble de la France, le système AFFELNET fonctionne bien.

A Paris, Affelnet a permis des affectations plus équilibrées que ce qui se faisait auparavant, une meilleure mixité sociale mais qui reste largement perfectible, et souffre de nombreux dysfonctionnement. En effet, **du côté des parents – le nôtre – l'opacité de cet outil est décriée chaque année. De plus, le barème est souvent source d'incompréhension, et surtout le résultat source de stress et d'insatisfaction, comme illustré par le district EST de Paris, où moins d'un élève sur deux va là où il le souhaite. Le but initial de mixité sociale se retrouve menacé.**

# Partie 1 : les causes de notre indignation

# Pour une affectation en lycée juste, à Paris

## Synthèse : Affelnet à Paris est devenu inefficace et inique

Affelnet, système national **d'affectation des collégiens au lycée**, s'il est performant dans la plupart des académies, génère de graves dysfonctionnements dans l'académie de Paris, créant des inégalités incompréhensibles entre les collégiens parisiens.

Paris est divisé en 4 districts : Nord, Sud, Est et Ouest. Chaque élève en fin de 3eme émet 8 vœux de lycées. Son affectation sera fonction de ses notes, compétences et du district dans lequel il réside. Afin de favoriser la mixité sociale, le rectorat de Paris attribue des points supplémentaires aux boursiers. Les taux de satisfaction semblent bons si on les analyse globalement. Il en va différemment si l'on regarde district parisien par district parisien.

Chaque année Affelnet nous offre des expérimentations successives qui dévoient les buts initiaux, incontestables et assez nobles :

- Etre juste et équitable;
- Favoriser la mixité sociale et la mixité scolaire.

Au lieu de cela, le système Affelnet ne met en place qu'une pseudo mixité sociale, du fait de l'isolement ségréguant des 4 districts parisiens : il mélange (jusqu'à un certain point) les élèves de milieux sociaux divers à l'intérieur de chaque district, mais les districts étant socialement très différents, la mixité sociale n'est absolument pas respectée à l'échelle de Paris.

Le système Affelnet oublie totalement la mixité scolaire et n'est en aucun cas juste et équitable. En particulier, le découpage en 4 districts étanches a créé 3 districts « tranquilles » et un district « hétéroclite » – le district Est – qui à lui seul accueille 40% de la population, 50% des boursiers, 60% des collèges en REP et 70% de l'insatisfaction !!!

Cette année, l'introduction d'un nouveau « bonus REP » va favoriser certains enfants en fonction de règles plus ou moins opaques relatives à leur lieu d'habitation.

L'argument, présidant à la mise en place de ce bonus, d'empêcher la fuite vers le privé et le contournement de la carte scolaire a été mis en avant. Mais ce contournement est contrôlé par le rectorat lors de l'attribution des dérogations ; il n'est responsable de la ségrégation sociale qu'à hauteur de 5%, quand la fuite dans le privé en génère 50% !

Intrinsèquement la mise en place du bonus REP en 3ème n'aura aucun impact sur des parents hésitants à inscrire leur enfant dans une 6<sup>ème</sup> privée. Et le message est désastreux pour ceux qui jouent le jeu de l'école publique mais qui ne dépendent pas d'un collège REP. En pratique, cette mesure n'aura qu'un très faible effet sur l'évitement vers le privé

La situation est donc encore plus injuste que les années précédentes, puisque dans le district Est parisien, la multiplication des bonus laisse maintenant de côté 50% des élèves qui, quelques soient leurs efforts, n'auront que peu de chance d'être affectés dans des lycées de leurs premiers vœux.

De plus, elle devient stigmatisante, puisque les populations sans bonus deviennent clairement isolées et désignées, sans aucun espoir de changement !

**Il ne nous semble pas acceptable socialement de mettre en place un système excluant une si large proportion de la population.** A Paris, Affelnet c'est avant tout l'injustice des districts et le sacrifice du district Est.

Nous, responsables locaux d'associations de parents d'élèves ou juste parents, dénonçons donc les évolutions récentes d'Affelnet – en particulier ce nouveau « bonus REP » et demandons donc que ce système soit revu de manière à le rendre plus juste, et en particulier :

- des notations homogènes entre collèges du socle de compétences ;
- la fin des districts actuels ;
- la fin du bonus REP ;
- la transparence autour d'Affelnet.

# La problématique 2017-2018

## Un nouveau bonus : le bonus REP

Aujourd'hui, le Rectorat de Paris a décidé de donner automatiquement un bonus aux élèves de 3èmes scolarisés depuis 4 ans dans un collège classé en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) (vous trouverez plus bas dans le dossier la « Fiche : les collèges parisiens en REP/REP+ en 2018 »). Comme l'affectation en collège se fait sur la base de la carte scolaire, c'est à dire du lieu de résidence, cela revient à donner un bonus aux enfants en fonction du lieu où habitent leurs parents

**Ce nouveau bonus est le nième** tâtonnement du Rectorat qui s'entête, pour essayer de mettre en avant la mixité sociale, à tester des solutions finalement de plus en plus inégalitaires. Si les précédentes modifications tendaient au moins à corriger quelques défauts parmi les plus criants, l'introduction d'un nouveau « Bonus REP » est bien une décision dangereuse.

Et, du fait de ses spécificités, cela portera dans le district Est le taux d'élèves avec bonus à un peu plus de 50% : il y aurait donc moins de 50% des élèves sans bonus : autant parler plutôt pour eux de malus...

Enfin, on peut s'interroger sur la validité de ce système qui consiste à fixer les règles du jeu 2017-2018 de l'année à la toute fin mars 2018, à un moment où le calendrier (voir la fiche « Affelnet : Le calendrier ») est très contraint. Il n'aura de plus aucun impact sur les familles qui ont déjà mis leur enfant dans le privé ou envisage de le faire à la prochaine rentrée.

## Les conséquences que nous craignons

Clairement, pour nous qui avons l'expérience d'Affelnet depuis que nous nous occupons d'associations de parents d'élèves, nous voyons au moins trois conséquences se profiler :

### **Tout d'abord, le taux des insatisfaits va croître.**

Il ne sert à rien de se gargariser d'un taux de 1er vœux satisfaits à Paris de plus de 60% : comme le « bonus boursier » garantit quasiment d'avoir son premier vœu, avec 30% de boursiers sur Paris, on aura forcément au moins 30% de 1er vœux satisfaits... Le taux de vœux satisfaits en fait ne représente pas grand-chose. Il serait bien plus intéressant de s'intéresser au taux des insatisfaits : ceux qui n'ont que leur 6ème, 7ème ou 8ème vœu, ces vœux que l'on met « pour assurer » ... Cette année, les populations de « boursiers », « élèves REP » et « élèves Rien » étant clairement différenciées, c'est près de 50% qui risque de se retrouver dans ce cas !!!!

### **La perte de confiance**

Les parents qui mettent depuis toujours leurs enfants dans le public dans leur collège de quartier – quand ce n'est pas un de ces collèges avec bonus REP – ne peuvent qu'être interpellés par une mesure qui pénalise leur enfant, alors que ladite mesure a pour finalité de viser les parents qui mettent leur enfant dans le privé. Quel message veut-on que les parents qui soutiennent le public en tirent ? Quelle perte de confiance vis-à-vis de l'institution – qui met en place cette mesure injuste et rétroactive – cette mesure va-t-elle induire ?

### **La fuite vers le privé.**

Pour ces parents, généralement issus des quartiers qui ne sont pas en REP, la solution dont nous, responsables locaux d'associations de parents de d'élèves, entendons parler, c'est l'inscription en lycée privé. Ce faisant, nous aurons un système encore plus inégalitaire, avec les élèves de parents aisés dans des lycées privés de bon niveau, alors que ceux qui ne pourront pas se payer cet enseignement seront cantonnés dans les lycées publics dont le niveau baissera.

### **Le rattrapage des lycées en première.**

Il ne sert à rien de se le cacher, l'offre des lycées à Paris est aussi une offre de niveau. Les proviseurs des lycées de meilleurs niveau, face à cette afflux d'élèves y entrant grâce à des bonus, ont tous la même « technique » correctrice pour garantir leur sacro-saint niveau de bacheliers : réorienter en première. C'est pour cela que l'année dernière, plus de 25% des élèves ont changé d'établissement pour entrer en première ! Nous craignons une augmentation de ce taux qui est bien la preuve du dysfonctionnement du système Affelnet.

## Partie 2 : analyse poussée d’Affelnet, et comment l’améliorer.

# Affelnet, une plongée dans la machine

Au départ, il y a le monde idyllique d'une pseudo « affectation choisie »

Vous trouverez certainement la page de présentation officielle d'Affelnet à Paris ([https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1\\_921184/affectation-en-2de-gt-pour-un-eleve-scolarise-a-paris-etablissement-public-ou-prive-sous-contrat](https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_921184/affectation-en-2de-gt-pour-un-eleve-scolarise-a-paris-etablissement-public-ou-prive-sous-contrat)) insuffisante ou peu précise. Nous aussi. Nous vous avons donc préparé ces 4 fiches assez généralistes (un peu plus loin dans le dossier), qui vous offrent un tour d'horizon du fonctionnement d'Affelnet à Paris :

- Fiche Affelnet : les principes à Paris
- Fiche Affelnet : L'impact du lieu d'habitation
- Fiche Affelnet : L'impact des résultats scolaires et du statut de boursier
- Fiche Affelnet : Le calendrier 2018

Ces 4 **Fiches Affelnet** illustrent un peu le côté avouable du système (même si quelques informations, comme le calendrier précis, sont peu aisées à débusquer).

## Mais il y a aussi l'envers du décor...

Pour commencer, nous avons compilé un grand nombre d'informations que nous ne vous donnons pas dans ce dossier – ce serait trop volumineux – mais qui sont disponibles en ligne dans l'article « **Informations détaillées sur Affelnet** » (<https://blog.fcpecouperin.fr/2017/09/01/affelnet-informations-detaillees/>).

Vous y trouverez :

- Les résultats des années précédentes ;
- Les présentations officielles ;
- La circulaire académique 2017 : nous attendons avec impatience celle de 2018 !
- Des éléments de code et algorithmes ;
- Quelques articles de presse éclairants ;
- Et même la base théorique politique sur la mixité sociale ayant présidé à la naissance d'Affelnet.

Et là, dès que on oublie un peu le discours officiel, nous quittons le mode idyllique d'un système ouvert et simple, pour découvrir un système pas forcément injuste mais vraiment moins idéal, Nous vous le décrivons dans la fiche « **Fiche Affelnet : la fabrique à insatisfaction** », où nous explicitons plusieurs raisons qui font qu'en final, l'affectation ne correspondra pas à la demande :

- Cause #1 : Un système qui évolue en silence

- Cause #2 : un découpage en districts inique
- Cause #3 : le manque de communication
- Cause #4 : un barème composé étrangement
- Cause #5 : des algorithmes qui aplatissent les résultats
- Cause #6 : le plafonnement des élèves boursiers

## Le stress et l'insatisfaction sur fond d'opacité ?

Ce système, initialement bâti pour offrir plus de mixité sociale, devait être clair et satisfaisant. Malheureusement, ses concepteurs en ont fait un système lourd et surtout opaque. Quelques caractéristiques de cette opacité :

- On ne nous donne pas le nombre de points de nos enfants ;
- Leur nombre de points ne peut pas être déduit de leurs résultats ;
- On ne nous indique pas le nombre de points nécessaires pour entrer dans tel ou tel lycée ;
- Les règles du système changent d'année en année, de manière officiellement marginale, mais avec de gros impacts ;
- Le découpage en districts infranchissables annihile les efforts de mixité sociale en empêchant des élèves d'entrer dans un lycée éventuellement plus proche de leur domicile.

Et donc, finalement, parents et élèves n'ont donc d'autre choix que de poser les 8 vœux, attendre que le système mouline et dire merci ! D'où stress, insatisfaction et surtout incompréhension quand l'élève ne se retrouve pas dans un de ses premiers vœux.

Bien évidemment les parents ne perçoivent pas tous les pièges du système, ni sa dimension inégalitaire. Mais ils en perçoivent bien la dimension opaque.

## En 2018, en plus un « bonus REP » ???

Du fait de l'introduction de ce nouveau bonus REP, l'affectation des élèves sans bonus, déjà difficile, deviendra vraiment douloureuse. Du fait des spécificités du mode de calcul, un élève du district Est sans bourse ni bonus ayant moins de 15 de moyenne n'aura plus pour possibilité que de remplir les places laissées vacantes dans les lycées ayant encore de la place...

## Que penser alors de ce système Affelnet à Paris ?

Cette année, le bonus REP (ou bonus EP selon les sources) avantage de nouveaux élèves et rend le système de plus en plus inégalitaire, en donnant des points de bonus basés sur le lieu d'habitation des élèves et non plus sur la valeur de leur travail !!! Conjugué au bonus Boursier, c'est par exemple dans le district Est 50% des élèves qui n'auront pas de bonus !

Il ne nous semble pas acceptable socialement de mettre en place un système excluant une si large proportion de la population. L'argument d'empêcher le contournement de la carte scolaire a été

mis en avant : mais cette mesure n'aurait en pratique qu'un très faible effet dessus, les parents prenant dès la primaire la décision de mettre leur enfant en 6ème dans le privé, bien avant d'envisager la déclinaison d'Affelnet 4 ans après, à l'entrée au lycée. L'impact pourrait même être inverse et inciter les parents des secteurs de collèges non REP, en perdant leur confiance en l'institution, à choisir le privé dès la 6ème.

Ce nouveau bonus impacterait donc négativement les enfants, qui font leur scolarité dans le public, dans leur collège de secteur, s'il n'est pas classé en REP : sa mise en place polarisera les tensions. Il apparaît d'ailleurs qu'aujourd'hui, face à ce mécontentement grandissant, de plus en plus de parents envisagent de faire des recours en masse sur l'affectation de leurs enfants au lycée (voir la fiche plus bas « [Comment contester une décision Affelnet](#) » )

Nous nous sommes donc réunis entre présidents de plusieurs Unions Locales et Conseils locaux FCPE, représentant plus de 1000 adhérents FCPE, pour interpeller le Rectorat et différents maires d'arrondissements et députés. La PEEP, autre association de Parents d'Elèves représentative, a une démarche similaire.

# Les améliorations que nous souhaitons

Affelnet n'est pas un mauvais système mais son application parisienne présente des dysfonctionnements, et doit évoluer. Ce système est national, et malgré tous les défauts de cette « [fabrique à insatisfaction](#) » que nous constatons à Paris, il a permis d'améliorer une certaine mixité sociale. Il faut maintenant le faire évoluer.

## Il faut des notations du socle de compétences homogènes

S'ils ont les mêmes bonus, à priori un bon élève aura toujours plus de points de barème qu'un moins bon. En tout cas si les points de maîtrise du socle de compétences sont alloués selon les mêmes règles dans tous les établissements d'un même district. Il est absolument nécessaire que tous les collèges affectent ces points de la même manière et qu'un cadrage soit établi !

## Nous souhaitons la fin des districts actuels

Le but de mixité sociale visé par Affelnet a été partiellement atteint. Toutefois dans le cas de Paris, le découpage en 4 districts très différents socio professionnellement, combiné avec des frontières infranchissables, interdit la mixité dans les affectations à l'échelle de Paris. L'affectation dans les lycées est totalement inégalitaire entre le 16ème arrondissement et le 20ème, par exemple.

A Paris, les districts sont donc un facteur d'iniquité sociale. Il est absolument nécessaire de les supprimer. Les arguments de temps de transport sont une vision purement parisienniste. A-t'on mesuré les temps de transport en province, où certains élèves prennent des bus passant toutes les demi-heures seulement ? Par ailleurs il est utile de rappeler que compte tenu de la taille des districts, les temps de transport des lycéens affectés à l'autre bout de leur district par rapport à leur domicile, excèdent largement la demi-heure. En aucun la mise en place des districts n'a empêché des temps de transports excessifs.

Pour les remplacer, plusieurs systèmes sont possibles ! Un système basé sur les temps de transports, un autre basé sur des grilles flottantes... ou pas de districts du tout ! A Paris, les districts entraînent une situation réellement inégalitaire et inhibe un vrai projet de mixité sociale respectueuse des enfants. Nous proposons des solutions plus bas.

## Nous souhaitons la fin du bonus EP

Nous demandons au Rectorat de revenir sur ce bonus EP, d'initier une réflexion plus vaste, avec pour objectif une révision générale du fonctionnement de l'Affelnet parisien – sans écarter l'éventuelle suppression des districts.

## Et enfin... la transparence autour d'Affelnet

Le manque de communication, la non publication des seuils pour entrer dans tel ou tel lycée font qu'en pratique les demandes d'affectation se font à l'aveugle, face à un système implacable.

# Un autre système sans district est possible

Il existe plusieurs pistes pour un autre système sans ces districts géographiques combinés à des frontières infranchissables, Plus simples, plus justes, permettant plus de mixité

## L'abolition des districts

Le système le plus simple.

## Le système des temps de transport

Là encore, plus de districts : les élèves peuvent demander le lycée qu'ils souhaitent dans une sélection de lycées, 10 à 15 typiquement par exemple, de cette nouvelle carte parisienne refaite en fonction des temps de transport. Elle permettrait donc en s'appuyant sur les lignes de métro des mélanges entre quartiers de différents établissements et populations socio économiquement différentes,

Ce système est actuellement étudié par le rectorat, en comptant le temps de transport depuis le collège actuel, On doit aussi envisager de compter le temps de transport depuis le domicile, ce qui est rendu aisé avec les progrès de la géolocalisation des adresses ...

## Un découpage en une matrice de petits districts flottants

Là encore, on peut envisager de casser le système des 4 districts, pour en créer une matrice de petits (une matrice de 5 par 5 donnerait 25 petits districts). C'est une version plus simple du système des temps de transports, où, en fonction du lieu d'habitation, en respectant une idée de distance, chaque enfant pourrait se voir proposer entre 30 et 50% des petits districts les plus proches de chez lui, offrant ainsi plus de mixité sociale dans les districts qui n'en ont aucune !

## Le système des trois tiers

Pas de district, et une affectation en trois tiers : un tiers de bons élèves, un tiers de moyens, un tiers de plus fragiles. Il n'y a plus besoin de bonus boursier, et ce système, contrairement à Affelnet actuel, permet en plus de la mixité sociale d'avoir une vraie mixité scolaire !

# Partie 3 : fiches détaillées

# Fiche Affelnet : Règles du jeu 2017-2018 à Paris

Ci-dessous, les nouvelles « règles du jeu Affelnet » pour 2017-2018 à Paris. Bonne découverte, surtout si vous êtes parents de 3ème...

Pour rappel, dans l'organisation 2017-2018, Paris reste découpé en 4 districts. Les règles du jeu ci-dessous sont académiques, cela signifie qu'elles ne concernent que Paris.

## Le barème général

Il est construit comme suit :

Barème général	
Prise en compte des <u>bilans périodiques pour les 7 champs</u> (les notes...)	4800 points max. (2017 : 2000 pts)
Évaluation des 8 compétences du <u>socle commun</u>	4800 points max. (2017 : 6000 pts)
Bonus Boursier (voir <a href="#">la fiche sur L'impact du statut de boursier</a> )	4800 points. (2017 : 4000 pts)
Bonus Non Boursier Scolarisé en REP/REP+ (voir la <a href="#">liste des collèges en réseau REP/REP+</a> )	480 points. (2017 : inexistant)
Bonus « même district »	9600 points. (2017 : 8000 pts)

Ce barème est celui pour une entrée en seconde GT; pour les entrées en 2nde Pro ou 1ère CAP, il est assez différent, puisqu'intégrant le dispositif PASSPRO. N'hésitez pas à nous contacter si besoin.

Ce qu'il faut en retenir, c'est que les élèves sont comparés tous sur leur total de points. Le maximum atteignable par un élève se décompose donc comme suit :

Cas de l'élève	Nombre de points max
Cas général	19200 points
Élève venant d'un collège REP/REP+	19680 points
Élève Boursier	24000 points

## Le barème pour les notes (7 champs disciplinaires)

Pour rappel, les « Champs des bilans périodiques » sont définis comme suit :

Champs des bilans périodiques pour les 3ème générales	
Français	Français.
Mathématiques	Mathématiques.
Histoire-Géographie	Histoire-Géographie.
Langues vivantes	Moyenne de LV1 et LV2.
EPS	EPS (Education Physique et Sportive).
Arts	Moyenne de Arts plastiques et Education Musicale.
Sciences, technologie et DP	Moyenne de SVT, Technologie, Physique et Chimie .

Le tableau ci-dessus n'est vrai que pour les 3èmes générales, les 3ème danse, musique et théâtre, et les classes et ateliers relais. Pour les autres 3èmes (prépa-pro, DIMA, SEGMA, et enseignement agricole), n'hésitez pas à nous les demander.

Le français et les mathématiques sont des matières avec un coefficient 5. Les autres champs disciplinaires ont un coefficient 4.

Barème « bilans périodiques par champs (les notes) » (identique à 2016-2017)	
note entre 0 et 5 sur 20	3 points
note entre 5 et 10 sur 20	8 points
note entre 10 et 15 sur 20	13 points
note entre 15 et 20 sur 20	16 points

Il existe cette année une étrangeté dans le mode de calcul, qui existait peut-être les années précédentes : le nombre de points de votre enfant dans une matière donnée n'est pas le nombre de points de sa moyenne sur l'année, mais la moyenne des points pour chaque trimestre. Ainsi, par exemple si en français votre enfant a eu aux trois trimestres 13/20, 18/20 et 14/20, ce qui fait 15/20 de moyenne sur l'année, il n'a pas 16 points qui correspondent à une moyenne annuelle de 15... En fait, on convertit ses notes de chaque trimestre en points, et on fait la moyenne des points. Il a donc pour chaque trimestre 13, 16 et 13 points, ce qui fait une moyenne de 14 points.

Le barème total est calculé en multipliant par 10 le total des points obtenus dans chaque champ en appliquant le coefficient.

Enfin, de manière plus fine un lissage est apporté par le rectorat pour donner le même poids à tous les champs disciplinaires

## Le barème du socle commun de connaissances et de compétences

Pour rappel, le « socle commun de connaissances et de compétences » permet l'évaluation des élèves sur les 8 composantes suivantes :

Domaine du socle commun de compétences	
Domaine 1	Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit.
Domaine 2	Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale.
Domaine 3	Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques.
Domaine 3	Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps.
Domaine 5	Les méthodes et outils pour apprendre.
Domaine 6	La formation de la personne et du citoyen
Domaine 7	Les systèmes naturels et les systèmes techniques.
Domaine 8	Les représentations du monde et l'activité humaine.

Le barème porte sur les 8 domaines du socle commun des compétences décrits ci-dessus.

Barème « socle commun » (Identique à 2016-2017)	
Maîtrise insuffisante :	10 points
Maîtrise fragile :	25 points
Maîtrise satisfaisante :	40 points
Très bonne maîtrise :	50 points

Les 8 domaines ont le même poids dans les calculs. Le barème est calculé en multipliant par 12 le total des points obtenus.

## Autres données importantes :

Plafonnement du nombre d'élèves avec bonus boursier	
Plafond élèves boursiers par lycée	dépend du district (2017 : 50%)

Le Bonus Boursier et le Bonus Non Boursier Scolarisé en REP/REP+ s'excluent mutuellement. Un élève ne peut avoir que l'un des deux.

# Fiche Affelnet : les principes à Paris

L'algorithme utilisé par Affelnet permet de classer les vœux d'orientation de tous les élèves de troisième afin de leur proposer une place dans un lycée, sans notion de « premier arrivé, premier servi ». A Paris, l'élève et sa famille ont la possibilité d'inscrire huit vœux (4 en filière professionnelle) à partir du mois de mai. Un vœu équivaut à un établissement, sauf pour la filière professionnelle où il correspond à une formation spécifique dans un établissement.

L'affectation de l'élève se fait en fonction de ces vœux exprimés et des capacités d'accueil des établissements, qui sont un peu contraintes à Paris, malgré la baisse démographique. Un barème permet d'affecter un nombre de points à chaque élève.

Pour le détail du barème, voir la fiche [Règles du jeu Affelnet 2017-2018 à Paris](#) qui vous donne tous les éléments y compris le nouveau bonus EP.

Le classement de l'élève est effectué par le rectorat dans chacun des établissements demandés en fonction du nombre de point de l'élève. Celui-ci peut être tout en haut de la pile de dossiers dans un lycée, et beaucoup plus bas dans un autre. Le processus s'arrête quand l'élève peut être affecté dans son vœu de rang le plus élevé. Tous les vœux suivants disparaissent alors, ce qui libère des places pour les autres élèves qui voient leur dossier remonter.

A savoir que dans certains cas, l'affectation ne dépend pas du classement Affelnet, mais d'une procédure spécifique. C'est le cas, par exemple, à Paris pour

- Les formations des lycées Henri IV et Louis Le Grand ;
- Les dispositifs « Excellence sportive, réussite scolaire et éducative » ;
- Les formations à double cursus Musique et Danse ;
- Certaines formations à recrutement inter académique.

# Fiche Affelnet : L'impact du lieu d'habitation

Parmi les principaux critères utilisés par l'académie de Paris figure le lieu d'habitation de l'élève. A Paris, il y a 4 districts :

- District NORD : 8e, 9e, 17e, et 18e,
- District EST: 1er, 2e, 3e, 4e, 10e, 11e, 12e, 19e, et 20e,
- District SUD: 5e, 6e, 13e, et 14e,
- District OUEST: 7e, 15e et 16e.

Le système favorise par rapport aux autres les élèves vivant dans le district de l'établissement demandé.

A Paris, en 2017-2018, ce sont 9 600 points qui sont attribués d'office lorsque l'élève postule dans un lycée de son District, sur les 19 200 points au total (19 200 dans le cas général, 24 000 pour le cas d'un élève boursier) que peuvent rapporter les trois principaux critères hors bonus.

**N'espérez donc pas entrer dans un lycée situé hors de votre district !!!** Même si vous habitez à trois rues d'un collège du district à côté ! Il y a même un cas tout à fait représentatif de ce que sait faire l'administration française : le collège LAMARTINE et le lycée LAMARTINE (même bâtiment) ne font pas partie des mêmes districts : un enfant du collège LAMARTINE ne pourra donc jamais entrer au Lycée LAMARTINE !!! Dans l'enseignement professionnel le critère géographique n'est pas pris en compte. Les résultats scolaires dans certaines disciplines sont, en revanche, plus importants.

Dans l'AFFELNET 2018, un nouveau bonus, qui ne conjugue pas avec le bonus « boursier » a été mis en place : le bonus REP, qui donne des points en plus aux élèves scolarisés pendant 4 ans dans un collège en zone REP ou REP+.

# Fiche Affelnet : L'impact des résultats scolaires et du statut de boursier

Dans nombre d'académies, les résultats scolaires sont le deuxième critère le plus important pour valoriser le dossier d'un élève. A Paris ils comptent (pour l'année 2017-2018) pour 9 600 points maximum sur les 19 200 points au total (19 200 dans le cas général, 24 000 pour le cas d'un élève boursier).

Sont prises en compte les notes présentes sur les bulletins trimestriels de troisième dans les différentes champs disciplinaires (=matières français, maths, etc.). L'académie va ensuite appliquer une formule mathématique à ces notes pour les « lisser » à l'échelle de Paris. L'objectif de ce lissage est que chacun des champs disciplinaires ait le même poids pour le calcul des points. Contrairement à ce qui est souvent supposé, ce lissage ne prend pas en compte le collège d'origine et n'a pas pour objectif de rééquilibrer entre collège.

L'évaluation des huit composantes du socle commun de connaissances (maîtrise du français écrit et oral, arts, sciences, sport, etc.), que tout élève est censé connaître en fin de troisième sera aussi pris en compte en même temps que les notes.

Pour l'année 2016-2017, l'importance de l'évaluation du socle de compétences était majeure, puisque sur les 8 000 points maximum du barème de l'époque, 6 000 étaient affectés au socle commun et seulement 2 000 aux notes.

Pour l'année 2017-2018, le système est un peu plus logique, avec 4 800 points pour l'évaluation du socle commun de compétences et 4 800 points pour les notes – 50/50, soit 9600 en tout sur les points donnés par l'équipe pédagogique du collège.

Attention quand même. Les élèves qui iront en seconde générale et technologique auront pour l'immense majorité d'entre eux entre 13 et 16 points Affelnet (ce qui équivaut à des moyennes entre 10 et 20) pour les champs disciplinaires (qui correspondent à des notes supérieures à 10 de moyenne) et entre 13 et 16 pour les compétences (« maîtrise satisfaisante » ou « très bonne maîtrise »). Par conséquent, les élèves ne sont pas notés entre 0 et 9600 mais entre 7800 et 9600 points.

Attention encore : Les langues, les enseignements d'exploration ou les enseignements facultatifs ne sont pas pris en compte dans la procédure d'affectation. Cela signifie que vous n'aurez aucun avantage à demander un lycée avec cours de russe si vous avez fait russe au collège, cela ne sera pas pris en compte (ce problème sera réglé par ailleurs : le mercredi après-midi, vous irez suivre vos cours de russe dans un autre lycée...). Mais bien évidemment vos notes de russe comptent dans vos notes prises en compte par Affelnet.

## L'impact du statut de boursier :

Le statut de boursier a fait débat pour l'affectation dans les lycées à Paris. Mais c'est le véritable outil de mixité sociale tel que défendu par la rue de Grenelle. Il accorde en 2017-2018 le total de 4 800 points d'office aux élèves boursiers, ce qui leur assure quasi certainement de voir passer leurs dossiers devant ceux des non boursiers. En effet, si un élève a entre 7800 et 9600 points avec les points donnés par le collège, un boursier avec son bonus aura entre 12600 et 14400 points ce qui le fait passer devant tous les non-boursiers quelques soient leurs résultats

Ce nombre de points de boursier très élevé a fait naître la polémique, en 2016 quand au lycée Turgot (Paris 3e) 83 % des admis en seconde se sont retrouvés être boursiers, ce qui a fait du lycée Turgot, grâce au bonus boursier, le lycée le plus ségrégué de Paris peut être de France. C'est pour cela qu'un plafonnement des élèves boursiers a été mis en place en 2016-2017 : il y a eu seulement 38% de boursiers au lycée Turgot en 2017.

Le plafonnement pour 2017-2018 est variable selon les districts, pour se rapprocher de leurs taux réel de boursiers (il était partout à Paris de 50% en 2016-2017), ce qui signifie que dès que le taux plafond est atteint par des élèves affectés boursiers, le bonus cesse d'y être pris en compte.

## L'impact des points REP

Ces points REP (480 points) seront donnés aux élèves non boursiers ayant passé leurs 4 années de collège dans un même collège classé REP (groupe 4). Ce bonus par rapport aux 9600 points de notes et de compétences, aux 9600 points de district et aux 4800 de bonus boursiers peuvent paraître faible. Il s'agit cependant de regarder cela plus attentivement

Les 9600 points de district sont tellement importants que les élèves ne peuvent quitter leur district. Tous les élèves ont donc 9600 points de district. Les 4800 points de bonus boursiers sont aussi tellement importants que tous les boursiers sont classés devant les non boursiers indépendamment de leurs résultats. Il s'agit donc de comparés les points des élèves non boursiers avec et sans bonus REP

Les élèves non boursiers qui postulent pour des lycées de seconde générale et technologique ont entre 7800 et 9600 « points Affelnet », soit une différence maximum de 1800 points environ. Les 480 points du bonus REP correspondent donc à 25% de points en plus. Ce bonus, une fois mis en place aura donc un impact important sur l'affectation. Cet impact aura un fort impact dans le district Est et aussi dans une moindre mesure dans le district Nord, qui sont les deux districts où le nombre de collège en REP est important. On estime dans le district Est à 1000 les élèves non boursiers qui bénéficieraient de ce bonus REP et à 2500 élèves non boursiers qui ne bénéficieraient de rien. Pour avoir 1000 élèves ayant une meilleure affectation par rapport à leurs vœux grâce au bonus REP, ce sont 2500 non bonusés qui en auront une moins bonne.

## Fiche Affelnet : Le calendrier

Si les critères varient fortement selon les académies, le calendrier d’Affelnet est partout similaire. Il s’étale, pour sa première étape importante, de début mars au mois de juillet.

Ne considérez pas qu’il puisse être possible d’être en retard : ce calendrier est intangible et conçu pour ne pas autoriser d’exception. C’est pourquoi il vous faut au plus vite vous interroger sur l’affectation désirée avec votre enfant.

## Le calendrier précis AFFELNET 2018

1. Tout commence avec le **conseil de classe du 2nd trimestre** qui rend un avis provisoire d’orientation. Cette proposition constitue une base pour dialoguer avec le professeur principal et le conseiller d’orientation-psychologue en vue du choix définitif.
2. Cette année, **fin mars (le 30 mars 2018 ?)**, le rectorat publie la Circulaire relative à la mise en œuvre de la politique académique d’orientation et d’affectation dans le 2nd degré. Cette circulaire académique fixe précisément les conditions de fonctionnement d’Affelnet pour l’académie, elle officialise ce que nous vous décrivons ici.
3. **Début mai**, le professeur principal de la classe remet aux élèves, la **fiche préparatoire à la saisie des vœux**. Une fois complétée par la famille, la fiche doit être remise au professeur principal.
4. Le **vendredi 11 mai 2018** débute la saisie des vœux dans AFFELNET
5. L’établissement saisit les vœux dans l’application Affelnet. Vous devez la retourner signée, au collège sans rature, ni surcharge à la date indiquée par l’établissement d’origine.
6. Le chef d’établissement vous remettra ensuite un **relevé de la saisie informatique**.
  - o Attention : ne pas signaler d’erreur de saisie sur le **relevé de la saisie informatique** vaudra acceptation définitive du document !!!!
  - o Attention : ne transmettez rien directement au rectorat, ce ne serait pas pris en compte !!!
7. **Début juin**, le conseil de classe formule la proposition d’orientation définitive.
  - o Si elle est conforme au choix de l’élève : la proposition d’orientation devient une décision d’orientation, notifiée par le chef d’établissement ;
  - o Si elle est différente du choix de l’élève : le chef d’établissement prend la décision définitive après un entretien avec la famille permettant un ultime dialogue ;
  - o Si le désaccord persiste après cette entrevue, la famille peut demander un recours (dans un délai de trois jours ouvrables suivant la décision prise par le chef d’établissement) auprès d’une commission d’appel qui statuera ;
  - o Le maintien dans la classe d’origine : il peut être demandé par la famille si le désaccord perdure à l’issue de l’entretien avec le chef d’établissement ou de la commission d’appel.
8. **Mardi 12 juin 2018 (12h)** : Fin de saisie des vœux
  - o Du lundi 11 au mercredi 13 juin 2018 : Commissions d’appel 2nde
  - o Du jeudi 14 au vendredi 15 juin 2018 : Commissions d’appel 3ème
  - o Du lundi 18 au mardi 19 juin 2018 : Réouverture d’AFFELNET pour ajustement des vœux après appel.

9. A l'issue de la dernière épreuve écrite du brevet, **le 29 juin 2018**, le collège d'origine remettra la fiche des résultats de l'affectation AFFELNET à l'élève.
10. Les résultats de l'affectation seront également accessibles aux familles, le **29 juin 2018** en fin de journée, sur le site internet de l'académie : « Parution des résultats de l'affectation », à l'aide du numéro INE de l'élève et de sa date de naissance.
11. **Les élèves affectés** doivent s'inscrire auprès du lycée d'affectation au plus tard **le 5 juillet 2018** (soit dans un délai de cinq jours ouvrés). En cas d'empêchement, la famille informe par écrit le chef d'établissement que l'élève sera présent à la rentrée et qu'elle procédera aux formalités d'inscription dès que possible :
12. **Les élèves non affectés** à l'issue du 1<sup>er</sup> tour participent au 2<sup>e</sup> tour d'AFFELNET. Ils doivent se présenter à leur établissement d'origine à compter du **3 juillet 2018 jusqu'au 6 juillet 2018** afin de formuler des vœux pour des établissements disposant de places vacantes.
13. Ceux qui n'auraient pas encore de place doivent reprendre contact avec leur établissement d'origine. C'est à la **fin du mois d'août** que leur dossier sera étudié au sein d'une commission d'affectation.

La liste des places vacantes sera disponible sur le site internet du rectorat de Paris, rubrique « lycée ».

# Fiche Affelnet : la fabrique à insatisfaction

## Cause #1 : Un système qui évolue en silence

Introduction des points pour élèves boursiers, puis plafonnement des élèves boursiers dans les lycées, suppression du bonus sur le 1er vœu, nouvelle table nationale des coefficients, de nouveaux bonus, des découpages en districts, des lycées mis hors système, etc..... Cette année est à l'étude une mesure du temps de trajet qui pourrait remplacer ou compléter le découpage en district.

Les règles changent, sans que l'on sache vraiment comment : les parents découvrent courant avril ou mai un système crucial, et rien ne les y prépare.

## Cause #2 : un découpage en districts inique

Le découpage en districts de Paris n'est rien qu'une horreur sociale. Au tout début d'Affelnet, Paris a été découpé en 4 secteurs, qui disposent chacun d'une bonne corrélation entre nombre d'élèves et places en lycées. Mais du fait de la prime « même district », cette sectorisation interdit de fait à un élève de changer de district entre les classes de 3<sup>ème</sup> et de 2<sup>nde</sup>, même s'il habite à deux rues d'un autre district... La perte de cette prime « même district » lui ôte tant de points que sa demande d'affectation sera forcément refusée (voir la fiche [Affelnet : L'impact du lieu d'habitation](#)).

Le système AFFELNET fonctionne à peu près bien en général. Mais Paris fait figure d'exception nationale, à cause de ce découpage en 4 districts. Comment comparer par exemple les districts Est et Ouest, pourtant totalement étanches entre eux :

- District Est :
  - Il a le plus fort taux d'élèves boursiers (26%) ;
  - Il a le plus grand nombre de collèges REP/REP+ (18 sur 30 pour tout Paris) ;
  - Il est le plus peuplé (40% des élèves de Paris dans ce seul district) ;
  - Il a le plus faible taux de satisfaction AFFELNET (49% l'année dernière).
  
- District Ouest :
  - Il a le plus faible taux d'élèves boursiers (10%) ;
  - Il n'a aucun collège REP ou REP+ ;
  - Il est peu peuplé ;
  - Il a le plus fort taux de satisfaction AFFELNET (73% l'année dernière).

## Cause #3 : le manque de communication

Tapez Affelnet sur Google : vous trouverez 50000 résultats. Et pourtant, sur ces 50000 documents, pas une simple communication pour dire aux parents : en 3ème soyez aussi attentifs à l'assimilation et à la maîtrise du socle de compétences qu'aux notes !

Parce que nous, parents, nous avons appris que ce sont les notes qui font la beauté du bulletin. Alors qu'en fait, ce sont les évaluations de la maîtrise du socle de compétences qui feront pour moitié notre valeur pour l'entrée dans tel ou tel lycée.

En conclusion :

- Une petite variation de l'évaluation du socle de compétences (qui représente la moitié des points de l'élève...) à la hausse pour les bons élèves et à la baisse pour les plus faibles peut avoir de grandes conséquences, très dures à anticiper.
- Il est nécessaire de vous assurer que votre collègue ne « sous note » pas votre enfant. L'année dernière, plusieurs collègues ont été « sévères » dans l'évaluation du socle commun. Résultat : des taux de premiers vœux beaucoup plus faibles que d'habitude, et donc des élèves mal affectés !!!

## Cause #4 : la composition du barème

Le barème consiste à affecter un nombre de points, entre 0 et 24 000 points au total (nous ne considérons pas les 19 200 points du cas général d'un élève non boursier, puisqu'ils sont comparés avec les élèves boursiers ; la référence de barème est donc bien 24000 points), à chaque élève. De son côté, chaque élève pose 8 vœux d'établissements (4 en pro). Enfin, les dossiers des élèves sont analysés un par un dans l'ordre du barème (le plus haut en premier), vœu par vœu, jusqu'à ce que l'on trouve pour l'élève un établissement dont le seuil minimum est plus petit que le nombre de points ([ce document de nos collègues d'Hélène Boucher](#) montre bien le principe en page 3).

Si encore on pouvait estimer le nombre de points de nos enfants... mais les 19 200 points du barème se décomposent comme suit :

Notes de l'élève, c'est à dire son travail :	entre 0 et 4800
Notes de maîtrise du socle de compétence, c'est à dire une appréciation des enseignants sur la manière dont il assimilé les notions :	entre 0 et 4800
Points bonus s'il est boursier :	soit 0 soit 4800
Points bonus s'il demande un lycée dans son secteur :	soit 0 soit 9600

En conclusion :

- En 2017-2018, le travail direct de l'élève ne compte que pour 20% du barème! Et à contrario 60% du barème n'est pas du tout lié à son travail !

- Un élève boursier a 4800 points de prime : en pratique, un boursier qui a 11 de moyenne générale a plus de points qu'un non boursier qui a 20. Comment l'expliquer à cet élève qui a vraiment travaillé pour en arriver là ?

## Cause #5 : les petits arrangements de l'algorithme

Comme chaque enseignant a ses propres manières de noter, le système Affelnet prévoit une méthode pour homogénéiser les notes, en passant par des tableaux de calcul intermédiaires.

Or, les tableaux de calcul créent des effets de seuil tant dans le socle de compétence que dans les notes scolaires.

Dans le socle de compétence :

- Avoir « Maitrise insuffisante » donne une base de 10 points de barème,
- Avoir « Maitrise fragile » donne une base de 25 points de barème,
- Avoir « Maitrise satisfaisante » donne une base de 40 points de barème,
- Avoir « Maitrise très bonne » donne une base de 50 points de barème.

Donc :

- Quand on passe de la tranche 1 à la tranche 2: +15 points
- Quand on passe de la tranche 2 à la tranche 3 : +15 points
- Quand on passe de la **tranche 3 à la tranche 4: +10 points seulement!**

Dans les notes scolaires :

- Avoir une moyenne scolaire de 0 à 4,99 donne une base de 3 points de barème,
- Avoir une moyenne scolaire de 5 à 9,99 donne une base de 8 points de barème,
- Avoir une moyenne scolaire de 10 à 14,99 donne une base de 13 points de barème,
- Avoir une moyenne scolaire de 15 à 20 donne une base de 16 points de barème.

Donc :

- Quand on passe de la tranche 1 à la tranche 2: +5 points
- Quand on passe de la tranche 2 à la tranche 3 : +5 points
- Quand on passe de la **tranche 3 à la tranche 4: +3 points seulement!**

En conclusion :

- Ce système favorise l'effort réparti : il vaut mieux avoir « Maitrise satisfaisante » dans deux matières que « Maitrise fragile » et « Maitrise très bonne » dans l'autre (80 points contre 75 dans le second cas) ;

- Les effets de seuil créent des injustices : une moyenne de 9,99 donne 8 points de barème et une moyenne de 10,01 donne 13 points de barème.

## Cause #6 : le plafonnement des élèves boursiers

Le cas du lycée Turgot de Paris est exemplaire : en 2016, Affelnet y affecte 83% d'élèves boursiers. En 2017, Affelnet instaure le plafonnement à 50% des élèves boursiers. Le pourcentage chute à 38%. Une donnée masquée est à prendre en compte dans le cas de Turgot : il est desservi par 3 stations de métro, et quasiment tout le district Est peut s'y rendre en moins de 10 stations de métro avec au plus une seule correspondance. Soit un temps de trajet de moins de 25 minutes.

Les élèves boursiers ont tout autant que les non boursiers le droit de s'inscrire à Turgot. Mais, dans ce cas particulier, sa proximité relative en a fait un choix demandé pour les habitants du nord du district, moins bien lotis en termes de lycées.

Avant le plafonnement, les élèves boursiers ont été servis systématiquement les premiers, les points de bonus les plaçant en tête lors des affectations. Cela s'est plus que vu.

# Fiche Affelnet : Comment avoir un bon dossier ?

Rappelons-le, 60% des points du barème sont automatiques et indépendants du travail de l'élève. Et sur les 40% restants, seule la moitié reflètent directement ses notes... Mais bon... la première règle pour avoir un bon dossier Affelnet est évidente : c'est le travail. Après, quelques règles simples :

- Ne demandez pas un lycée hors district : ce sont 9600 points qui disparaîtraient, ce serait donc un échec assuré !
- Pour l'enseignement professionnel, nous vous conseillons très vivement l'inscription au dispositif PassPro ainsi que les mini-stages ;
- Choisissez attentivement les 8 vœux de lycée en suivant ces quelques règles :
  - Pensez à la section et à l'orientation que l'enfant souhaiterait suivre en première (toutes les sections ne sont pas proposées partout),
  - Vérifiez les enseignements d'exploration qui sont offerts dans les lycées visés,
  - Idem pour les langues : vérifiez quelles langues (vivantes et mortes) sont proposées dans les lycées visés ;
  - Mettez en place une vraie stratégie de classement des vœux :
  - ATTENTION : l'ordre des vœux n'est pas modifiable,
  - Mettez en 1er le lycée préféré pour votre enfant,
  - Mettez des lycées « adaptés » à son niveau scolaire, certains lycées étant très demandés,
  - Gardez pour la fin quelques choix de sauvegarde.

Et puis, si vous pensez qu'un peu de « bachotage » ne peut pas nuire :

- Evitez les notes scolaires juste sous les seuils : 9,9 de moyenne, c'est juste assassin (il vaut mieux faire un effort en fin de trimestre) (...sinon vous pouvez essayer d'offrir des chocolats au prof pour repasser à 10 ) !
- A partir de 15/20 on peut relâcher l'effort, 15 ou 20 c'est la même chose, et donc plus travailler les autres matières !
- Le vrai truc c'est le socle de compétence qui compte autant que les notes !!!
- Là par contre il faut viser la très bonne maîtrise. Comment l'obtenir ? Travail à la maison, travail en groupe, enseignements transverses ? Tout semble bon.

# Fiche Affelnet : Comment contester une décision ?

(Extraite du blog <https://blog.fcpecouperin.fr/2018/02/27/comment-contester-une-decision-affelnet/>)

Comme par hasard, Affelnet vous a affecté exactement le lycée que vous ne souhaitiez pas, un de ceux que vous aviez mis « pour assurer », ou même un en dehors de vos vœux. Que faire, en 5 phases, de la prudence à la demande de recours ?

En gros : ce n'est pas très simple, et avant tout sachez que :

- Il faut le faire très vite ;
- Il faut être organisé ;
- Nous n'avons pas de statistiques sur la réussite d'une contestation...

## Phase 1 : la prudence :

**Pour commencer, avant toute chose, inscrivez votre enfant au lycée donné par Affelnet !!!**

C'est une étape préalable, et il ne faut surtout pas en faire l'économie : vous auriez un risque certain de ne pas avoir d'affectation à la rentrée, et que vos démarches soient refusées. En l'attente d'une décision, l'élève doit impérativement rester inscrit dans le lycée d'affectation. Si votre demande de révision est accordée, vous recevrez une nouvelle notification d'affectation. Sinon, l'élève conservera la place au lycée désigné dès lors que vous aurez accompli les formalités d'inscription. Retenez qu'en pratique, si vous n'avez pas procédé à l'inscription, l'académie ne vous proposera aucune autre affectation, et que pour faire la demande de révision, vous avez des délais courts. Ne perdez donc pas de temps sur cette étape, faites-le de suite !

## Phase 2 : envisager un renoncement éclairé ?

**Faites le point sur des données qui sont maintenant fiables !**

Contactez les parents des copains de votre enfant, et regardez ceux qui sont affectés sur le même établissement. N'y a-t'il pas suffisamment de ses amis et d'élèves de son niveau qui ont eux aussi été affectés dans le même lycée? Un des effets de bord d'Affelnet est que, une fois les élèves boursiers affectés, les élèves non boursiers ayant les mêmes vœux se trouvent regroupés par niveau. Faites le point avec votre enfant : veut-il vraiment changer de lycée ? Est-ce que ça vaut tous les efforts qu'il va falloir faire ? Et si ça marche, sera-t-il opportun de changer de lycée en cours d'année, même si c'est le début de l'année ? N'oubliez pas une donnée essentielle : le fait d'arriver dans son établissement de 2nde avec un groupe de copains de la 3ème est corrélé avec

de meilleurs résultats au bac. C'est sociologiquement démontré. Tout cela, non pas pour vous dissuader de faire un recours, mais parce que des fois, finalement, ce choix ne sera pas si mal.

## Phase 3 : avant la demande de révision, regrouper les forces et se renseigner ?

Première étape de la contestation : s'informer. 3 axes s'offrent à vous :

- Contactez votre association de parents d'élèves favorite (pour la FCPE Couperin, par mail à [alerte@fcpecouperin.fr](mailto:alerte@fcpecouperin.fr) ou par téléphone, vous trouverez nos coordonnées ici : <https://blog.fcpecouperin.fr/contact/>)
- Regroupez-vous avec les autres parents dans le même cas (votre enfant les connaîtra, ou saura trouver leurs numéros de téléphone).
- Prenez rendez-vous avec le proviseur du collège de votre enfant pour comprendre le pourquoi de cette affectation.

## Phase 4 : Et s'il était possible de changer ça ? La demande de dérogation...

Maintenant que vous êtes informés, il devient efficace de contester. Si vous souhaitez toujours le faire, faites une demande de dérogation écrite.

Vous devez obligatoirement vous adresser au proviseur du lycée désigné sur la notification d'affectation. Il vous remettra un imprimé de demande exceptionnelle de changement d'établissement (vous trouverez [ici l'exemplaire pour l'année 2017-2018](#)). Cette demande équivaut à un recours gracieux de l'affectation. Vous complétez le document et y joindrez toutes pièces susceptibles de justifier votre demande. Il transmettra votre demande au rectorat de l'académie de Paris. La situation sera examinée par la directrice académique des services de l'éducation nationale (DASEN), chargée du second degré et sa décision vous sera communiquée par courrier exclusivement (pas la peine de téléphoner ou d'aller sur place, ces services ne fourniront aucune réponse).

Attention, il existe 3 dates butoir qui seront précisées bientôt:

- 1ère date butoir : tout début juillet
- 2ème date butoir : mi-juillet
- 3ème date butoir : fin août

Pour toute demande formulée avant la 1ère date butoir, les réponses seront rendues mi-juillet.

Pour toute demande formulée entre la 1ère et la 2ème date butoir, les réponses seront rendues fin août.

Toutes les demandes formulées après la 2ere date butoir commenceront à être traitées fin aout (donc si vous ne voulez pas vous gâcher les vacances d'été, ne traitez pas...).

Nous n'avons pas encore trouvé de statistique sur les demandes de dérogation... nous ne pouvons donc pas vous dire à quel point cela peut fonctionner.

## Phase 5 : La demande de dérogation n'a pas fonctionné ET vous avez la fibre juridique ?

Plusieurs voies s'offrent à vous :

Vous pouvez aussi commencer par un recours gracieux devant l'auteur de la décision, ici la directrice académique des services de l'éducation nationale, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de cette décision.

Vous pouvez aussi contester la décision du rectorat devant le tribunal administratif de Paris (TA, 7, rue Jouy – 75004 PARIS), là encore dans un délai de 2 mois. Auparavant, vous aurez demandé au directeur académique des services de Paris de vous communiquer, sous une forme intelligible et personnalisée, toutes les informations et règles de traitement ayant conduit à la décision d'affectation concernant votre enfant. Sachez contester au TA prendra beaucoup de temps (7 mois au minimum), et nécessitera un avocat spécialisé en droit public (vous pourrez aussi vous faire assister par des représentants de la FCPE)

Vous pouvez aussi estimer qu'il est contestable que ce soit une machine qui décide de l'affectation de votre enfant. Le [décret n° 2017-330 du 14 mars 2017](#) relatif aux droits des personnes faisant l'objet de décisions individuelles prises sur le fondement d'un traitement algorithmique, précise les modalités de cette communication. [La loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée](#) vous donne en outre un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles recueillies dans Affelnet, que vous donnera aussi le [RGPD](#) applicable à partir du 25 mai 2019.

**Nous disposons d'un courrier argumentant autour de ces éléments de loi**, que nous tenons à votre disposition si besoin est (n'hésitez pas à nous contacter, par mail à [alerte@fcpecouperin.fr](mailto:alerte@fcpecouperin.fr) ou par téléphone, vous trouverez nos coordonnées ici : <https://blog.fcpecouperin.fr/contact/>). Nous saurons vous assister dans ce cas.

Un avocat spécialisé pourrait aussi vous indiquer d'autres voies de recours. Tout cela devient très technique – trop pour une simple page de blog – mais risque surtout d'être très chronophage. Vous trouverez à la [fin de cette page du blog « Précisément »](#) quelques axes juridiques de contestation.

# Fiche : les collèges parisiens en REP/REP+ en 2018

Voici la liste des collèges en REP et REP+, classés par District parisien, pour l'année 2017-2018.

Cette présentation montre bien comment le découpage en districts parisiens est un **vecteur de non mixité sociale**, à l'inverse de tout ce qui est fait dans AFFELNET : la quasi impossibilité de changer de district – liée au bonus « même district » empêche les élèves de districts avec beaucoup de REP d'aller étudier dans les lycées d'autres districts, même si de fait ils en seraient plus proches...

Vous trouverez en bas de cette page la carte d'implantation des collèges REP/REP+ dans Paris.

District	Nombre de collèges en REP	dont nombre en REP+
SUD	3	0
OUEST	0	0
NORD	9	2
EST	18	2

## Liste des collèges REP/REP+

Collège	Arrondissement	REP + ?	District
Camille Claudel	Paris 13ème		SUD
Evariste Galois	Paris 13ème		SUD
François Villon	Paris 14ème		SUD
Boris Vian	Paris 17ème		NORD
Aimé Césaire	Paris 18ème		NORD
Daniel Mayer	Paris 18ème		NORD
Georges Clemenceau	Paris 18ème	REP +	NORD
Gérard Philipe	Paris 18ème		NORD
Hector Berlioz	Paris 18ème		NORD
Marie Curie	Paris 18ème		NORD
Marx Dormoy	Paris 18ème		NORD
Maurice Utrillo	Paris 18ème	REP +	NORD
La Grange aux Belles	Paris 10ème		EST
Lucie et Raymond Aubrac	Paris 11ème		EST
Edgar Varese	Paris 19ème		EST

Edmond Michelet	Paris 19ème		EST
Édouard Pailleron	Paris 19ème		EST
Georges Méliès	Paris 19ème		EST
Georges Rouault	Paris 19ème	REP +	EST
Guillaume Bude	Paris 19ème		EST
Sonia Delaunay	Paris 19ème		EST
Suzanne Lacore	Paris 19ème		EST
W.A. Mozart	Paris 19ème		EST
Colette Besson	Paris 20ème	REP +	EST
Flora Tristan	Paris 20ème		EST
Françoise Dolto	Paris 20ème		EST
Jean Perrin	Paris 20ème		EST
Jean-Baptiste Clément	Paris 20ème		EST
Pierre Mendes France	Paris 20ème		EST
Robert Doisneau	Paris 20ème		EST